



Énoncé sur la Modern Slavery Act

Le présent énoncé a été préparé conformément à la Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni. Il énonce les mesures qu'ont prises la Banque CIBC ainsi que d'autres sociétés pertinentes du groupe (la « Banque CIBC »), durant l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2016, pour prévenir les pratiques d'esclavage et de traite de personnes au sein de leur entreprise et de leurs chaînes d'approvisionnement.

Qui nous sommes

La Banque CIBC est une importante institution financière canadienne. Par l'intermédiaire de nos trois principales unités d'exploitation - Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux -, nos employés offrent une gamme complète de produits et de services financiers à 11 millions de clients, tant des particuliers, des PME, des entreprises, des sociétés que des institutions du Canada et de partout dans le monde. À l'extérieur du Canada, la Banque CIBC a des filiales en propriété exclusive ou des bureaux aux États-Unis, au Royaume-Uni, à Hong Kong, au Japon, à Singapour, en Chine, en Australie, aux îles Caïmans, à la Barbade et en Colombie.

En tant que membre du secteur des services financiers, la Banque CIBC s'est engagée à faire en sorte qu'aucune pratique d'esclavage et de traite de personnes n'ait cours dans son entreprise ou ses chaînes d'approvisionnement. Nous reconnaissons qu'il y a un risque plus élevé de traite de personnes dans certains pays et qu'il s'agit d'un phénomène plus courant dans certains secteurs, et c'est pourquoi nous avons mis en place des processus visant à empêcher de telles pratiques.

Pour contrer le risque de pratiques d'esclavage et de traite de personnes, nous avons pris les mesures suivantes :

Notre personnel

La Banque CIBC a pour objectif de favoriser un milieu de travail où tous les membres de notre équipe peuvent exceller. À cet égard, nous avons un solide ensemble de politiques et de programmes en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'embauche, les congés, la santé et la sécurité et les droits de la personne. De plus, le Code de conduite CIBC (le « Code ») énonce les normes de conduite éthique et professionnelle que doivent respecter tous les employés et travailleurs occasionnels à l'échelle mondiale, notamment en ce qui a trait à la façon dont nous interagissons les uns avec les autres, avec nos clients et avec nos partenaires externes.

La Banque CIBC dispose de plusieurs programmes et politiques qui appuient son personnel, ainsi que de ressources attitrées qui aident à résoudre des problèmes en milieu de travail et à enquêter sur des allégations de violation des droits de la personne. Nos employés peuvent signaler des problèmes survenus en milieu de travail par l'intermédiaire de divers moyens, notamment notre Processus de résolution de problèmes en milieu de travail, notre Service d'assistance téléphonique en matière de conduite (service confidentiel), notre Ligne d'assistance téléphonique Relations avec les employés, notre Politique de dénonciation et, plus précisément au Royaume-Uni, notre *Speak Up Policy*.

Nos chaînes d'approvisionnement

Le Code de conduite des fournisseurs de la Banque CIBC (« Code des fournisseurs ») énonce les principes, les normes et les comportements que doivent adopter et suivre les fournisseurs, et qui sont assujettis à l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables dans la province ou le territoire où les fournisseurs exercent leurs activités, notamment en ce qui concerne les pratiques commerciales, le travail et l'emploi, l'immigration,



les droits de la personne, la santé et la sécurité, le code du bâtiment, la protection des renseignements personnels et l'environnement, y compris les pratiques qui :

- sont conformes aux lois applicables en matière d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, aux lois relatives au salaire minimum, aux horaires de travail, aux heures supplémentaires et aux heures de pause, ainsi qu'à la santé, à la sécurité et aux droits de la personne;
- interdisent le travail forcé, qui est entendu comme incluant tout travail ou service qui est exigé d'une personne sous la menace de sanctions (y compris l'emprisonnement), ou que la personne faisant le travail ou fournissant le service n'a pas offert d'effectuer de son plein gré;
- se conforment aux lois applicables relatives à l'âge minimum d'emploi.

La Politique de dénonciation de la Banque CIBC s'applique également aux membres de nos chaînes d'approvisionnement.

L'évaluation, la négociation et la gouvernance de nos fournisseurs, ainsi que la passation de contrats avec eux, reposent sur un processus d'acquisitions et d'approvisionnement juste, transparent et rigoureux. Chacun des fournisseurs retenus est évalué en fonction de critères détaillés, incluant ses initiatives sur les plans social et environnemental. Des procédures sont en place pour évaluer les risques liés à nos fournisseurs contractuels et régir nos relations avec eux.

Nous cartographions notre chaîne d'approvisionnement pour déterminer le risque géographique. Nous cherchons à comprendre ce risque sous un certain nombre d'aspects et le surveillons régulièrement. Nous effectuons des évaluations sur place de notre chaîne d'approvisionnement. De plus, les fournisseurs qui ont avec nous une Entente-cadre d'entreprise doivent confirmer leur conformité aux lois applicables tous les six mois.

La Banque CIBC comprend que le risque d'esclavage et de traite de personnes n'est pas immuable, et nous continuerons, aujourd'hui et dans les années à venir, à le surveiller et à l'atténuer au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement.

Chaque année et à l'échelle mondiale, nos employés doivent suivre le programme Formation obligatoire et évaluation CIBC (FEOC), qui comprend de la formation sur le Code et les droits de la personne. Le Code des fournisseurs exige que les fournisseurs aient mis en place des programmes de communication ou de formation appropriés pour s'assurer que leurs employés, représentants, travailleurs occasionnels, sociétés affiliées et sous-traitants, qui fournissent des services à la Banque CIBC, ont un niveau suffisant de connaissances, qu'ils sont adéquatement sensibilisés et qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour se conformer au Code des fournisseurs.

Signé au nom de
Marchés mondiaux CIBC inc.

Marshall Bailey
Président du conseil

Signé au nom de
de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

L'Honorable John Manley
Président du conseil



Marchés mondiaux CIBC inc. est un nom d'entité juridique. Marchés des capitaux CIBC est le nom d'une marque de commerce générale sous lequel diverses entités juridiques offrent différents services. Les produits et services offerts par Marchés des capitaux CIBC comprennent des produits et services offerts par la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la banque mère de Marchés mondiaux CIBC inc. et de diverses autres filiales de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Les services offerts par la Banque Canadienne Impériale de Commerce comprennent les services de financement d'entreprises, les opérations de change, les instruments des marchés monétaires, les billets structurés, les produits de taux d'intérêt et de matières premières, les options sur actions et les dérivés hors cote. Les options sur actions canadiennes négociées en bourse sont exécutées par Marchés mondiaux CIBC inc. Les titres de participation et les titres à revenu fixe sont exécutés par Marchés mondiaux CIBC inc. et d'autres filiales détenues directement ou indirectement par la Banque CIBC.

Marchés mondiaux CIBC inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. CIBC World Markets Corp. est membre de la Financial Industry Regulatory Authority. CIBC World Markets plc est réglementée par la Prudential Regulation Authority et la Financial Conduct Authority. CIBC World Markets Securities Ireland Limited est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. CIBC Australia Ltd est réglementée par l'Australia Securities and Investment Commission. CIBC World Markets (Japan) Inc. est membre de la Japanese Securities Dealer Association. Le centre bancaire de Hong Kong de la Banque Canadienne Impériale de Commerce est une institution inscrite en vertu de la Securities and Futures Ordinance (Cap 571). Le centre bancaire de Singapour de la Banque Canadienne Impériale de Commerce est une banque étrangère autorisée et réglementée par la Monetary Authority of Singapore.

La conception graphique du logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC, utilisée sous licence par Marchés mondiaux CIBC inc.

